

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE 2024

<u>TARIFS DE LOCATION</u> <u>SALLE POLYVALENTE</u>	COMMUNE	HORS COMMUNE
	PARTICULIERS ASSOCIATIONS	PARTICULIERS ASSOCIATIONS
Samedi – Dimanche	265,00 €	530,00 €
Jours fériés	135,00 €	270,00 €
Jours ouvré (1 jour) – du lundi au vendredi	85,00 €	170,00 €
FORFAIT VAISSELLE	50,00 € par location	
CAUTION - Particuliers Associations - commune et hors commune	500 €	

1 – Associations communales :

Les associations communales bénéficieront de la **gratuité pour l'organisation de trois manifestations en week-end et ceci sur les deux sites cumulés « Salle Polyvalente et Maison de Village ».**

2 – Paiement :

Il se fera par l'intermédiaire de la Trésorerie de Montluçon Municipale et d'avance lors de la signature du contrat de location à passer entre la mairie et l'utilisateur.

3 – Assurance et responsabilité :

Chaque utilisateur sera entièrement responsable des matériels d'équipement et des dégâts de tout ordre qui pourraient survenir dès la prise de possession des clés. Une attestation d'assurance couvrant l'intégralité des jours d'occupation de la salle devra être fournie à la signature de la convention de réservation.

4 - Caution :

Elle sera appliquée si les salles ne sont pas rendues en parfait état de propreté y compris leurs abords. Son montant sera de : **500,00 €**

5 – Délai de désistement :

Pour les particuliers et les associations communales et extérieures, un délai de désistement de **30 jours** devra être respecté lors d'une renonciation de location. Sauf situation de force majeure à la discrétion du Maire, **une pénalité de 70 € sera payable dans tous les cas.**

MATÉRIEL DE SONORISATION :

- La sono sera mise à disposition des organisateurs de manifestations qui en feront la demande écrite.
- Le prêt de ce matériel fera l'objet d'une convention de mise à disposition à signer entre la commune et l'organisateur moyennant **une caution de 1 500 €.**
- Un état du matériel sera établi avant et après mise à disposition en présence des utilisateurs.

VIDÉOPROJECTEUR :

- Le vidéoprojecteur sera mis à disposition des organisateurs de manifestations qui en feront la demande écrite.
- Le prêt de ce matériel fera l'objet d'une convention de mise à disposition à signer entre la commune et l'organisateur moyennant **une caution de 1 500 €.**
- Un état du matériel sera établi avant et après mise à disposition en présence des utilisateurs.

LOCATION VAISSELLE : Forfait : 50 €

REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE NON RESTITUÉE À L'ISSUE D'UNE LOCATION :

Désignation article	Montant unitaire
<ul style="list-style-type: none">▪ Couverts▪ Verre, flute à champagne▪ Ramequin▪ Tasse à café▪ Pannière à pain	1,00 €
<ul style="list-style-type: none">▪ Assiette▪ Bol▪ Saladier en verre	2,50 €
<ul style="list-style-type: none">▪ Saladier inox	7,00 €
<ul style="list-style-type: none">▪ Pichet inox▪ Plat inox	13,00 €